

LA SANTÉ HUMAINE : UN OBJECTIF CENTRAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mémoire présenté à la
Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
sur le développement durable de la production porcine au Québec

Mars 2003



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DE LA MAURICIE ET
DU CENTRE-DU-QUÉBEC

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

LA SANTÉ HUMAINE : UN OBJECTIF CENTRAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mémoire présenté à la
Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
sur le développement durable de la production porcine au Québec

Le 27 mars 2003
À Shawinigan

Rédaction :

Louis Dionne M. Sc.
Guy Lévesque M. Sc.

En collaboration avec

Josée Chartrand M. Sc
André Dontigny MSc, M.D., directeur de santé publique
Françoise Déry, secrétaire

« ...la santé humaine représente plus qu'un déterminant ou une conséquence fortuite du développement économique. Elle en constitue le point central. L'objectif ultime du développement résiderait donc dans l'amélioration des conditions de vie des sociétés humaines et dans leur capacité à en jouir (et dans la manière de répartir équitablement les avantages). Le développement, l'amélioration durable de la santé et le maintien des critères qui définissent un bon état de santé doivent évoluer ensemble. Dans le cas contraire, le concept de « développement durable » perd alors tout son sens. »
(McMichael et Kjellstrom)¹

L'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) considère que « *Le développement durable de l'agriculture doit préserver la terre, l'eau et les ressources végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement, et être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable* ». Ces exigences, cadrent particulièrement bien avec deux des déterminants reconnus en santé publique : l'environnement physique et l'environnement social. Comme les activités de production animale peuvent modifier l'environnement physique et socio-économique, elles peuvent donc affecter l'état de santé de la population.

Mandat du directeur de santé publique

En vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et de la Loi sur la santé publique, le directeur de santé publique a un mandat de surveillance et de protection de la santé publique. La loi lui confère donc des pouvoirs particuliers (pouvoirs d'enquêtes, demande d'aide formelle) dans certaines circonstances où la santé de la population pourrait être menacée.

Le directeur de santé publique a aussi l'obligation légale d'informer la population des problèmes de santé prioritaires, des principaux risques auxquels elle est exposée et des solutions qu'il juge efficaces pour résoudre les problèmes et réduire les risques pour la santé.

¹ McMichael A.J. and Kjellstrom T. *Développement durable, évolution environnementale à l'échelle mondiale et santé publique*. ISUMA Revue canadienne de recherche sur les politiques, Automne 2002, pp. 43-51.

La législation propose également au directeur de santé publique d'agir sur les déterminants de la santé en réalisant des activités de prévention et de promotion de la santé. Par exemple, en favorisant l'adoption de politiques publiques visant l'amélioration ou le maintien de l'état de santé de la population. C'est avec la préoccupation de répondre adéquatement à ce mandat que nous présentons à la Commission ce mémoire.

L'environnement physique

L'environnement physique est non seulement un élément clé qui agit sur la qualité de vie de l'homme mais un déterminant important de sa santé. L'eau, l'air, le sol comme substances de toutes sources d'alimentation sont essentiels à la vie. Ils sont par le fait même des vecteurs d'une extrême importance pour la qualité de la santé physique. Leur utilisation, comme éléments de loisir, de ressourcement, de tranquillité ou tout simplement les plaisirs associés à la qualité des paysages ruraux, influence la santé mentale et le bien-être des communautés.

En juin 2000, un groupe de travail de l'Institut national de santé publique a produit un rapport scientifique sur les risques à la santé associés aux activités de production animale. Le rapport conclut *que les activités de production animale constituent une source démontrée de contaminants de l'environnement et malgré les incertitudes et le peu de cas confirmés ayant été rapportés de maladies humaines associées à cette contamination, le risque pour la santé publique est bien présent et pourrait même être en augmentation*². L'ensemble de la problématique santé liée à l'environnement physique ainsi que nos préoccupations comme intervenants de santé seront traitées en détail dans le mémoire du réseau de la santé. Nous voulons expressément ici faire ressortir des caractéristiques régionales que nous considérons comme des indicateurs de l'état actuel du milieu et pouvant nous permettre aussi d'en anticiper l'état futur.

L'eau : contamination microbiologique et nitrates

Après les dramatiques événements de Walkerton en mai 2000, la qualité des eaux de consommation est devenue une inquiétude très sentie par la population et une préoccupation politique prioritaire pour le gouvernement. La réaction a été rapide en ce qui concerne les actions gouvernementales sur la surveillance et les correctifs à apporter aux mécanismes de traitement des eaux. Ce qui se dessine maintenant est une action dirigée vers le contrôle des sources de contamination et l'amélioration de l'eau brute.

2 Comité de santé environnementale du Québec, *Les risques à la santé associés aux activités de production animale*, Rapport scientifique préparé pour le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, juin 2000.

Notre région ne subit pas présentement les pressions agricoles et animales extrêmes auxquelles font face d'autres régions du Québec. Toutefois, des signes indéniables marquent la présence de contaminants dans les eaux de surface et les eaux souterraines. Dans notre région, l'analyse des données disponibles concernant la qualité des eaux des bassins versants à prédominance agricole montre, au cours des dernières décennies, l'évidence de l'impact des activités agricoles par des excès notables en azote et en phosphore ainsi qu'une dégradation de la qualité bactériologique de l'amont vers l'aval (MENV, janvier 2003³, p 13-14). De fait, cette contamination est présente et se répercute sur la capacité des réseaux d'eau potable à fournir de l'eau de qualité.

Les populations qui résident en milieu rural sont, pour la plupart, regroupées dans de petites municipalités. Les réseaux de distribution d'eau qui les desservent sont de petites tailles. C'est le cas de 94 % des réseaux du Centre-du-Québec et 92 % des réseaux de la Mauricie. Ces réseaux sont plus vulnérables à la contamination que les réseaux de plus grande taille. Environ la moitié d'entre eux ne désinfectent pas leur eau ou sont dotés de chaînes de traitement incomplètes ou non appropriées et sont souvent opérés par du personnel moins qualifié. De plus, ils dérogent plus souvent à la fréquence d'échantillonnage réglementaire. D'ailleurs, au cours des dix dernières années, 46 avis d'ébullition ont été émis en moyenne par année en Mauricie et 22 au Centre-du-Québec en plus de cinq avis de non-consommation par année dans chacune des régions. Mentionnons toutefois que l'application du nouveau règlement sur l'eau potable, par l'obligation d'un contrôle de qualité plus sévère, de procédés de traitement plus performants, et l'obligation de formation des opérateurs, viendra progressivement pallier à ces lacunes.

Les données régionales sur la qualité des eaux souterraines sont très partielles. Toutefois, des études québécoises réalisées en milieu rural démontrent que les puits d'alimentation en eau potable sont, dans certains secteurs, fréquemment contaminés non seulement par des micro-organismes mais aussi par des nitrates. Chez-nous, des concentrations de nitrates variant de 3,9 à 150 mg/l ont été observées dans des puits privés de la région. Rappelons qu'au Centre-du-Québec plus de 43 % de la population est alimentée par de l'eau souterraine, tandis qu'en Mauricie la proportion est de 53 %. De plus, la proportion de la population s'alimentant à partir de puits individuels est de 25 % au Centre-du-Québec et d'environ 8 % en Mauricie (Menv, 2003, déjà cité).

3 Ministère de l'environnement du Québec, Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine, région Centre-du-Québec, , 10 janvier 2003.

Autres contaminants probables de l'eau

La culture massive de maïs destinée à l'alimentation animale amène une utilisation très importante d'herbicides. Toute la famille des triazines, principalement l'atrazine, a été longtemps utilisée. Comme ces produits ont démontré une capacité cancérigène (classe C par l'EPA et catégorie 3, par CIRC⁴), ils sont maintenant remplacés par les sulfonilurés, le glyphosate et les chlorophénoxy. Toutefois, des traces d'atrazine sont présentes dans la rivière Nicolet depuis plusieurs années. Comme ce type d'analyse spécifique est rarement réalisé, la présence de cette famille de polluants dans les eaux de surface et souterraine est, de ce fait, rarement détectée.

Les cyanobactéries

La présence de phosphore en excès dans les eaux de surface favorise la croissance d'algues microscopiques, les cyanobactéries, dont certaines peuvent produire des toxines. Des problèmes de santé liés au contact ou à l'ingestion d'une eau contaminée par ces toxines (irritations cutanées et oculaires, maux de gorge, réponses allergiques, symptômes de gastro-entérite et atteintes hépatiques) ont été rapportés. Dans la région Centre-du-Québec, la présence de cyanobactéries au lac Rose, au lac William (St -Ferdinand d'Halifax) et dans la rivière Bécancour à l'été 2002 a amené la Direction de santé publique (DSP), en collaboration avec les municipalités concernées, à diffuser auprès de la population des recommandations d'abstention de baignade ou de toute autre activité de contact avec l'eau et de non-consommation d'eau non traitée ainsi que d'organismes aquatiques dans les zones affectées. La situation a également requis un suivi étroit de la part des responsables des usines de production d'eau potable de Plessisville et de Daveluyville s'alimentant dans la rivière Bécancour, afin de s'assurer de l'absence d'impact sur la qualité de l'eau de ces deux usines. Des modifications ont d'ailleurs été apportées aux procédures ou à la filière de traitement de ces usines de façon à optimiser leur rendement face à la situation.

4 Classe C par l'EPA signifie que la substance est possiblement cancérigène chez l'humain alors que la catégorie 3 de CIRC signifie que les données sont insuffisantes pour permettre un classement valide pour l'humain. L'atrazine ne serait pas génotoxique. Toutefois des effets endocriniens ont été démontrés chez l'animal.

L'air

Des études récentes, aux Etats-Unis^{5 6 7 8} ont révélé que des populations résidant dans le voisinage de porcheries de grande dimension présentaient des taux anormalement élevés de problèmes respiratoires, des symptômes d'irritation des membranes muqueuses et divers symptômes généraux. Les auteurs soulignent que plusieurs de ces effets sont apparentés à ceux identifiés chez les travailleurs dans les porcheries, mais de façon moins intense. Il a aussi été démontré que des odeurs désagréables pouvaient déclencher des réactions nocives pour l'organisme, modifier les fonctions olfactives et entraîner diverses réactions physiologiques et psychologiques. Ainsi, les personnes soumises aux odeurs qui se dégagent de ces installations souffraient davantage d'anxiété et de dépression, ressentaient plus de colère et de fatigue et présentaient des troubles de l'humeur de façon plus manifeste que l'ensemble de la population.

Dans les régions Centre-du-Québec et Mauricie, aucune étude n'a été réalisée sur les problèmes de santé ou de nuisances reliées aux odeurs générées par les activités de production animale incluant la production porcine. Cependant, la problématique des odeurs était très présente dans les mouvements d'opposition aux projets d'implantation de porcheries pour lesquels la DSP fut interpellée à Bécancour et à St-Rock-de-Mékinac.

En terme d'environnement physique et malgré la présence de surplus de fumier dans plus d'une quarantaine de municipalités de la région, nous estimons que l'impact actuel de la pollution diffuse n'est pas catastrophique mais significatif et préoccupant. Nous insistons cependant sur le fait que notre connaissance de l'état sanitaire véritable en relation avec cette pollution comporte des lacunes importantes, ce qui nous incite à demeurer extrêmement prudents quant à l'impact potentiel sur la santé de ce type de développement. Toutefois, nous sommes à même de constater les impacts sociaux qui concernent la perception de la population sur le développement de la production porcine et ses conséquences.

5 Okun M., *Human health issues associated with the hog industry*, School of public health, University of North Carolina, Janvier 1999

6 North Carolina Agricultural Research Service, *Options for managing odor*, North Carolina State University, Mars 1995

7 *White paper summaries*, National Center for Manure and Animal Waste Management, US, décembre 2001

8 *Controlling odor and gaseous emission problems from industrial swine facilities: A handbook for all interested parties*, Yale Center for Environmental Law and Policy, New Haven, CT, US (<http://www.yale.edu/envirocenter/clinic/swine/swine2.html>)

Les impacts sociaux

Le social et la santé

La santé dépasse largement l'absence de maladie. Elle se définit comme un état de bien-être qui permet à une personne d'agir dans la communauté et dans la société auxquelles elle appartient⁹. La santé des individus est influencée certes par les aspects biologiques, mais surtout par les facteurs relatifs aux réseaux familial et social, aux particularités de l'environnement physique de même que par le contexte socioéconomique plus large¹⁰.

Les liens entre les conditions socioéconomiques et bon nombre de problèmes de santé physique et de problèmes psychosociaux sont connus depuis longtemps. La famille, l'école, le milieu de travail, la communauté, la stabilité sociale, la sécurité, la diversité, l'harmonie dans les relations interpersonnelles et la cohésion sociale forment des conditions qui influencent la qualité de la santé. Nous traiterons de l'environnement social en soulignant les liens étroits ou divergeant entre les composantes socioéconomiques individuelles et collectives et les influences de la qualité du tissu social sur la santé.

Des communautés rurales économiquement viables

Au milieu du 20e siècle s'est amorcée au Québec une généralisation d'un modèle de développement agricole basé sur l'intensification de la productivité et auquel la production porcine ne fait pas exception. Cette période a été marquée par une diminution importante du nombre d'exploitations agricoles et à une augmentation constante de leur taille.

L'évolution de la production agricole n'est pas sans conséquence pour les communautés rurales. Parallèlement au mouvement de concentration constaté, l'agriculture a connu un fléchissement de son importance comme base économique du milieu rural. Cette situation serait attribuable, entre autres, à une réduction de l'emploi associé à la production agricole et au déclin de l'intensité des liens socioéconomiques que les exploitations agricoles entretiennent avec le milieu local. L'intensité de ces liens serait plus grande pour les entreprises

9 Institut national de santé publique du Québec, *La santé des communautés, perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*, Avril 2002, p. 3.

10 Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, Direction de la santé publique, *Des communautés en santé, cadre de référence en matière de santé publique*, 2002, p.15.

agricoles de petite et de moyenne taille ainsi que pour celles ayant une production diversifiée plutôt que spécialisée. (Boutin et Debailleul, 2001)¹¹

Le maintien et le développement d'une base économique viable et durable sont une condition impérative au maintien et au développement des communautés et de leur santé. D'ailleurs, les retombées socioéconomiques locales et régionales des projets d'implantation de porcheries et leurs impacts sur les autres usages du territoire (récréo-tourisme, boisés, habitations, etc.) font partie des préoccupations des populations des communautés rurales surtout si ces projets sont perçus comme remettant en cause d'autres secteurs de développement jugés essentiels à leur survie. (Aubin et Forget)¹².

Du point de vue de la santé, l'objectif ultime du développement est l'amélioration des conditions de vie des communautés en permettant la création d'emplois sains et, par une redistribution équitable des richesses, la satisfaction des besoins de base de chacun¹³.

La diminution, constatée au cours des dernières décennies, de l'importance de l'agriculture comme base économique des communautés rurales nous amène à penser que la vitalité économique et sociale de ces communautés devra nécessairement reposer sur une certaine forme de pluralité dont il faudra permettre et encourager le développement. Le développement de la production agricole, incluant la production porcine, s'insère donc dans l'ensemble plus global du développement social et économique des communautés.

Cela pose le défi du partage du territoire et de ses ressources et la nécessité d'harmoniser ces différents usages en définissant la place et l'importance accordée à chacun. En bref, avant toute chose, il s'agit pour le milieu rural de définir les orientations qui lui sont acceptables du point de vue de son maintien et de son développement social et économique.

Pour être acceptables, ces choix et ces orientations devront impliquer la participation des communautés elles-mêmes. Pour la santé publique, un plus grand contrôle des personnes et des communautés sur leur vie (*empowerment*) constitue un élément fondamental pour l'amélioration de la santé et du bien-être et l'essence même du développement des communautés. Les interventions visant la consolidation et le développement des milieux devraient donc s'appuyer sur les capacités d'agir des communautés et travailler à les renforcer.

11 Boutin D. et Debailleul G., *Quel type d'agriculture faut-il privilégier pour la ruralité québécoise ?*, Magazine L'Agora, le Québec agricole, vol. 8, no 4, septembre et octobre 2001, p. 19 et 21.

12 Aubin J.-F. et Forget M., *Survot d'expériences d'implantation de production porcine au Québec*. Présentation réalisée dans le cadre de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec. Saguenay, le 12 novembre 2002.

13 Institut national de santé publique du Québec, *La santé des communautés, perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*, Avril 2002, p. 9.

Cela implique que des choix et des orientations de développement devront être faits au sein même de la population agricole. Ces choix devront aussi tenir compte des aspirations des principaux intéressés. Un sondage réalisé en 2000 a mis en lumière le caractère familial et la dimension humaine des entreprises et des activités agricoles comme des valeurs essentielles pour les agriculteurs. Dans cette optique, certaines voies de développement s'offrent à la production agricole. Pensons seulement à l'implantation d'industries de transformation alimentaire ainsi qu'au développement d'une agriculture multifonctionnelle à la fois productrice de denrées alimentaires et de biens et services (transformation à la ferme de produits, accueil à la ferme, tables d'hôte)¹⁴. Ces pistes de développement ont l'avantage de maximiser les retombées locales découlant des productions agricoles, ce qui pourrait constituer une voie prometteuse pour la vitalité et la viabilité socioéconomique des milieux ruraux.

Dans ce contexte, tout en demeurant techniquement important, la capacité d'accueil du milieu physique en ce qui a trait à la charge fertilisante, devient alors un critère secondaire pour déterminer le niveau acceptable de développement de la production agricole et porcine au sein d'une communauté rurale.

Le maintien et le renouvellement d'une masse critique de population constituent la base même de l'existence de toutes communautés. Un des dangers du non-respect de cette condition est la remise en question de l'existence de services publics pourtant essentiels à leur survie. Nous n'avons qu'à penser au phénomène de fermeture d'écoles maintes fois vécues par de petites communautés au cours des dernières années. Pour être viable, il est nécessaire que le territoire rural soit habité^{15 16}. Avec des effectifs qui constituent actuellement environ 15 % de la population rurale, la population agricole seule ne semble pas constituer une base suffisante au maintien de cette masse critique. Cela présente le double défi de la survie des communautés rurales et de la cohabitation.

Des projets socialement acceptables

Au Québec, le développement de la production porcine a entraîné des répercussions sociales majeures en provoquant dans les communautés rurales

14 Boutin D. et Debailleul G., *Quel type d'agriculture faut-il privilégier pour la ruralité québécoise ?*, Magazine L'Agora, le Québec agricole, vol. 8, no 4, septembre et octobre 2001, p. 19 et 21.

15 Parent D., *D'une agriculture productiviste en rupture avec le territoire à une agriculture durable complice du milieu rural*. Téoros, vol. 20, no 2, été 2001, p. 22 à 25.

16 Gauthier M.-J.. *La ruralité à l'entrée du xxi e siècle*, Université du Québec à Chicoutimi, Résumé de l'exposé prononcé devant la Commission du BAPE sur la production porcine, Saguenay, 12 novembre 2002

une dynamique de conflit mettant en opposition promoteurs et populations. Dans une analyse des cas de huit municipalités au Québec dans lesquelles des établissements porcins ont voulu s'implanter, Aubin et Forget¹⁷ font état de situation de tension et de crise locale. Ces situations de crise s'accompagnent de manifestations, de menaces physiques, de destructions de biens et contribuent à la dégradation du climat social des communautés. Des impacts à plus ou moins long terme se font aussi ressentir dans l'ensemble des dossiers municipaux.

De fait, les craintes soulevées par les opposants aux projets d'implantation de porcheries sont de plusieurs ordres. Ce sont principalement les nuisances, l'environnement et les risques de contamination de l'eau et du sol, les risques à la santé, les retombées socioéconomiques locales et régionales d'un projet, son impact sur les autres usages du territoire et le niveau de transparence dans son implantation.

La conformité des projets d'implantation de porcheries aux lois et règlements n'est pas en soi un gage d'acceptabilité sociale. À preuve, sauf exception, la totalité des projets présentés par les promoteurs sont tout à fait conformes. Devant une forte opposition, la tentation est souvent grande pour les promoteurs de procéder par la voie des tribunaux. **Toutefois, une solution judiciaire des conflits ne contribue qu'à créer des localités formées de « gagnants » et de « perdants », ce qui n'est pas une prémisse à une cohabitation harmonieuse**¹⁸.

L'acceptabilité sociale de la production porcine constitue cependant une condition essentielle à son développement durable. Du point de vue de la santé publique, le type de conflit social engendré par les projets d'implantation a en soi des retombées néfastes souvent plus importantes que les nuisances appréhendées. Il est généralement reconnu qu'un état important et persistant de stress et d'anxiété peut affecter la santé mentale et la santé physique. Les impacts dans la communauté ont été, dans certains cas, suffisamment importants pour susciter des demandes d'assistance et de support psychosocial adressées au CLSC¹⁹.

Ce type de situation est questionnable du point de vue de la santé publique qui reconnaît dans la stabilité sociale, la sécurité, l'harmonie dans les relations interpersonnelles et la cohésion sociale un ensemble de conditions ayant un effet

17 Aubin J.-F. et Forget M. *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives, sommaire exécutif*, 2001, 17 pages.

18 Aubin J.-F. et Forget M., *Survolt d'expériences d'implantation de production porcine au Québec*. Présentation réalisée dans le cadre de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec. Saguenay, le 12 novembre 2002.

19 Jacques L., Masson E., Tardif I. *Impacts potentiels sur la santé publique associés à l'implantation de porcheries dans la municipalité régionale de comté Le haut-Saint-Laurent*, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de la santé publique de la Montérégie, février 2003.

protecteur sur la santé et, à l'inverse, que l'exclusion sociale et l'isolement entraînent des risques accrus à la santé.²⁰

À défaut de pouvoir résoudre tous les conflits de cohabitation, il faudrait s'assurer de mettre en place des moyens pour en diminuer les impacts dans les localités. Il est souhaitable que des mécanismes favorisant le dialogue et la concertation soient mis en place dans les communautés d'accueil des projets d'implantation de porcherie. Un meilleur encadrement et un plus grand support devraient aussi être apportés aux élus locaux. Les expériences documentées de projets d'implantation de porcheries nous indiquent que le leadership et les aptitudes des élus municipaux sont des facteurs contributifs essentiels au succès de la conciliation au sein des communautés²¹.

20 Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la santé publique, *Programme national de santé publique 2003-2012*, 2003.

21 Aubin J.-F. et Forget M., *Survol d'expériences d'implantation de production porcine au Québec*. Présentation réalisée dans le cadre de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec. Saguenay, le 12 novembre 2002.

CONCLUSION

Le développement de la production porcine, au même titre que tous les autres types de production doit considérer la santé et la qualité de vie de l'humain comme étant l'objectif ultime à atteindre. La santé et la qualité de vie sont dépendantes d'un nombre important de facteurs qui n'ont pas tous la même importance mais qui sont essentiels à l'atteinte de cette qualité. L'approche de développement que nous favorisons, avec en tête nos préoccupations de santé publique, maximise évidemment les retombées économiques mais surtout les retombées socioéconomiques, sociales et communautaires tout en minimisant les risques à la santé physique et psychosociale.

Dans le contexte d'une région comme la nôtre où les pressions animales et agricoles sont diversifiées et n'atteignent pas encore les capacités environnementales, nous bénéficions heureusement d'une marge de manœuvre. Toutefois, en considérant simplement notre position géographique par rapport aux régions déjà hautement saturées que sont Chaudière-Appalache, Montérégie et une partie de Lanaudière, nous considérons qu'une prudence préventive est de mise. Déjà, la tendance à la concentration des élevages et des cultures transparait dans les statistiques régionales. La diversité des productions perd du terrain en faveur de la concentration et de la spécialisation.

Cette tendance est vraie non seulement au niveau des élevages et des cultures mais aussi au niveau des communautés. En effet, les terres appartiennent à de moins en moins d'individus, les rangs de campagne sont de moins en moins peuplés et surtout par de moins en moins d'agriculteurs. Comment imaginer une cohabitation harmonieuse et durable entre l'agriculture et la campagne dans un contexte où la presque totalité des habitants des campagnes ne sont pas agriculteurs et sont susceptibles de récolter plus de désavantages que de bénéfices ?

Il y a urgence d'agir pour éviter qu'il y ait une dissociation irréconciliable entre l'industrie agricole et le reste de la communauté. Il faut agir rapidement²² pour se donner le temps d'articuler des réflexions régionales représentatives et rassembleuses, laisser le temps aux citoyens de se les approprier et d'installer les nouvelles règles du jeu.

22 Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) actuel en permettant, dès maintenant, l'utilisation de toute la capacité de réception des sols n'aura-t-il pas comme effet direct de favoriser et même d'inciter l'industrie porcine à prendre d'assaut et « occuper » le maximum de territoire dans les régions où des capacités de réception sont disponibles? Si cette possibilité devenait réalité à court terme, comment la concertation régionale, quelque soit sa forme, pourrait-elle alors assurer la pérennité de son plan régional de développement et d'utilisation de son territoire aussi représentatif du choix populaire soit-il ?

Élaborer des modèles de production viables et respectueux de l'environnement déborde les compétences de la santé publique. Notre intérêt se porte plus vers les principes qui sous-tendent les modèles de communautés en santé. De l'eau propre, de l'air pur, une alimentation équilibrée, des ressources financières adéquates, un système social efficace et des relations de bon voisinage sont, pour la santé publique, l'essence d'une communauté saine. Il s'agit donc en fait de valoriser le capital écologique, le capital économique et le capital social (Hancock, 1999²³, Putnam, 1993²⁴, INSPQ, 2002²⁵). **Pour favoriser l'émergence d'une telle communauté, nous incitons la commission à promouvoir une approche qui renforce la capacité des individus et des collectivités à prendre des décisions éclairées et à s'approprier ses pouvoirs.** Prendre des décisions éclairées signifie que les individus et les collectivités évoluent dans un contexte d'ouverture, de transparence et d'équité qui favorise la participation au processus de décision et l'harmonie des relations. Un processus où les individus ont accès à toute l'information et à toutes les explications pertinentes et où ils peuvent exprimer leur point de vue, leurs préoccupations et leur perception, sentent qu'ils ont une influence et qu'ils contribuent vraiment à la recherche de solutions. Prendre des décisions éclairées implique aussi qu'on se préoccupe du respect d'un principe d'équité qui garantit une juste répartition des bénéfices et des inconvénients dans la communauté.

Comme les problèmes sont d'ampleurs différentes en fonction des régions, les bonnes solutions à appliquer sont, elles aussi, variables. **C'est pourquoi nous croyons que la commission doit reconnaître et insister sur le fait que ces solutions passent nécessairement par une planification régionale du développement économique et de l'utilisation du territoire** où l'État doit s'assurer d'une représentation juste et équitable des représentants des différents intérêts qui composent la communauté²⁶.

Nous estimons que c'est en appliquant ces principes que nous pourrions concilier les objectifs économiques, environnementaux et de santé, et ce pour le bien-être des communautés rurales.

23 Hancock T., Compte rendu de conférences, Journées annuelles de santé publique, 1999

24 Putnam R. D., *Making democracy work : Civic traditions in modern Italy*, Princeton University Press, 1993.

25 Institut de santé publique du Québec, *La santé des communautés, perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*. Avril 2002.

26 Il existe déjà des structures où la concertation s'enclenche, les comités consultatifs agricoles (CCA) et les comités multipartites en sont des exemples. Toutefois leur rôle ambigu ou strictement consultatif leur confère ni pouvoirs ni moyens d'efficacité.